

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 MARS

## La crise ministérielle

La crise ministérielle n'a pas été terminée aussi promptement qu'on l'avait espéré de prime abord.

La journée de samedi a été employée en négociations qui n'ont pas abouti.

Hier dimanche, dès le matin, M. le Président de la République a fait appeler, à l'Élysée, M. de Freycinet qui, après quelques heures de réflexion, a enfin accepté la mission de constituer un cabinet.

M. Carnot a insisté vivement pour que M. de Freycinet conservât le ministère de la guerre, et celui-ci a fini par se rendre à ses instances. En même temps, M. de Freycinet a fait connaître au Président de la République qu'il comptait s'assurer la collaboration de M. Constans et garder la moitié environ des ministres démissionnaires.

A cinq heures, M. Constans arrivant à Paris. M. de Freycinet lui offrait aussitôt soit un poste diplomatique, soit un portefeuille. M. Constans a préféré un portefeuille et manifesté le désir de reprendre l'intérieur.

M. de Freycinet a offert alors l'instruction publique à M. Bourgeois, la justice à M. H. Brisson, l'agriculture à M. Develle, les travaux publics à M. Baïhaut.

On assure que MM. Spuller, Rouvier et Barbey garderaient les portefeuilles qu'ils détenaient dans le cabinet Tirard.

La modification ministérielle se résumerait donc dans le départ de MM. Tirard, Thévenet, Fallières, Faye et Yves Guyot. La succession de ce dernier pourrait, dit-on, être offerte à M. Berger.

Cependant nous devons ajouter que toutes les réponses ne sont pas encore définitives, plusieurs des personnages dont nous donnons les noms ayant demandé à réfléchir.

Les amis de M. Etienne posent sa candidature pour le ministère des travaux publics.

Après la chute du cabinet Tirard, voici en quels termes une feuille gouvernementale, le *Progrès Militaire*, parle de l'ex-président du conseil :

« M. Tirard personnifie au Sénat un M. Prudhomme porté à croire qu'il gouverne la France. La vérité est que la France l'a subi et supporté un an de trop. Cet ancien garde national chauvin se croyait orateur, parce que, négociant en toc, il avait péroré au tribunal de commerce ; il montait à la tribune pour discourir de tout et sur tout avec une infausseté parfaite. Oubliant qu'à une situation nouvelle conviennent des hommes nouveaux, il avait mécontenté l'opinion en se séparant du ministre qui avait fait vivre son ministère. M. Constans parti, le cabinet Tirard avait ses jours comptés : le mauvais capitaine n'aura navigué que quinze jours sans son pilote ! »

## La conférence de Berlin

La première séance de la conférence ouvrière de Berlin s'est ouverte samedi à deux heures, dans le grand salon du palais de la Chancellerie, par un soleil printanier. Peu d'apparat extérieur, mais en revanche un discours très énergique, un peu hautain, sentant son maître d'une lieue, prononcé par M. le baron de Berlepsch, ministre du commerce, chargé de souhaiter la bienvenue au nom de l'Empereur aux délégués et qui, sur la proposition du conseiller ministériel Migeska, représentant le gouvernement austro-hongrois, a été désigné par acclamation pour présider aux délibérations de la conférence.

Il a été décidé que la conférence siégerait tous les jours et tiendrait deux séances par jour : l'une le matin de 11 heures à 1 heure ; la seconde de 2 heures à 3 heures.

Le règlement ordinaire des conférences diplomatiques, qui stipule le secret des délibérations, a été adopté.

Les documents de la conférence seront rédigés en français et en allemand.

Le programme indique que les discussions auront lieu en langue française.

Chaque délégation n'aura qu'une voix.

La prochaine séance a été renvoyée à aujourd'hui lundi.

Contrairement à toutes les affirmations, on est convaincu que la Conférence n'aura pas terminé ses travaux avant Pâques, et que l'intention du gouvernement allemand n'est pas seulement de provoquer un échange de vues, mais bien d'arriver à une entente internationale sur les questions soumises à la discussion, ainsi que cela ressort clairement de la note communiquée par M. de Bismarck au *Foreign Office* et contenue dans le Livre bleu communiqué au Parlement anglais.

Les pays dont la participation à la Conférence est officiellement connue sont : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemarck, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Norvège, la Suisse.

Les délégués sont au nombre de 60.

### NUAGE A L'HORIZON

On sait bien comment elle commence cette conférence : nul ne sait comment elle finira. Les journaux allemands commencent déjà à répandre le bruit que la question du désarmement sera posée à la conférence.

Il est évident que Bismarck et Guillaume cherchent là le joint depuis si longtemps désigné par eux.

Peut-être l'ont-ils trouvé !

### INFORMATIONS

Le projet de pétitionnement que nos confrères de l'*Echo de la Somme* et du *Nouvelliste de la Sarthe* ont eu l'idée d'organiser pour obtenir l'élargissement du duc d'Orléans a pris, en moins de deux jours, en province et à Paris, un développement qui dépasse toutes les prévisions.

Des télégrammes nous informent en effet que dans la plupart des départements de Bretagne, de l'Anjou et du Midi, les Comités royalistes se sont occupés déjà de chercher les moyens pratiques destinés à donner à ce pétitionnement les proportions d'une réelle manifestation. Des sous-Comités vont s'organiser dans tous les arrondissements pour recueillir les adhésions qui s'annoncent fort nombreuses.

Ce mouvement est assez curieux à signaler. (Figaro.)

### UNE LETTRE DE CLAIRVAUX

Le duc d'Orléans a appris samedi que le *Nouvelliste de la Sarthe* et quelques autres journaux organisaient dans les départements un pétitionnement pour obtenir son élargissement. Il a adressé aussitôt la lettre suivante au duc de Doudeauville, député de la Sarthe :

« Clairvaux, 14 mars 1890.

» Mon cher duc,

» J'apprends que des journaux ont pris l'initiative d'un pétitionnement pour réclamer ma liberté.

» Je les remercie.

» Mais je vous prie de dire formellement que je suis opposé à toute agitation politique et, par conséquent, à tout pétitionnement.

» Je demande à mes amis de ne pas prononcer le mot de « grâce ».

» La prison est moins dure que l'exil ; car la prison, c'est encore la terre de France.

» Votre ami,

» PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS. »

Pour ne laisser soupçonner aucun des amis qui sont reçus dans sa prison, le Prince a tenu à envoyer cette lettre par la voie ordinaire : et c'est la poste qui l'a apportée samedi dans l'après-midi au président de la Droite royaliste.

M. le duc de Doudeauville a transmis aussitôt au journal royaliste le désir du Prince et il a été décidé que tout pétitionnement serait immédiatement abandonné malgré la grande faveur que ce projet avait déjà rencontrée dans le public.

L'*Echo de la Somme*, qui avait pris, avec le *Nouvelliste de la Sarthe*, l'initiative du mouvement pétitionniste, publiait, hier matin, en tête de ses colonnes, la note suivante :

« Pour répondre à un vœu de nos amis politiques, nous avons annoncé qu'une réunion serait tenue aujourd'hui 16 mars dans les bureaux du journal afin de rédiger une pétition adressée aux pouvoirs publics à l'occasion de la mesure qui a frappé M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans.

» Une lettre du Prince qui nous arrive à l'instant ne nous permet pas de tenir cette réunion.

» C'est parce que M. le duc de Doudeauville, député de la Sarthe, avait encouragé l'initiative prise dans son département en même temps que dans la Somme, que M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans a cru devoir lui adresser la noble lettre qu'on vient de lire.

» Notre sentiment, pour louable qu'il ait été, ne correspond pas à celui du Prince. M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans sait ce qu'il fait, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Ce qu'il veut, c'est

rester fidèle à lui-même et supporter jusqu'au bout les conséquences de l'acte chevaleresque et bien français qu'il a accompli ; ce qu'il ne veut pas, c'est implorer la clémence du gouvernement de la République.

» Il comprend son devoir de prisonnier après avoir voulu faire son devoir de soldat.

» Nous n'avons qu'à nous incliner en déposant à ses pieds la nouvelle assurance de notre fidélité et de notre admiration.

» L'*Echo de la Somme*. »

### On lit dans le XIX<sup>e</sup> Siècle :

« Les agents de la sûreté générale, en surveillance à la gare du Nord, avaient remarqué, depuis quelque temps, un interprète de la « London Chatham and Dower Railway Company » qui se faisait l'importateur d'un grand nombre de photographies du duc d'Orléans.

» Jeudi soir, à cinq heures quarante, à l'arrivée du train de luxe de Londres, deux agents procédaient à son arrestation et saisissaient une caisse de photographies du prisonnier de Clairvaux qu'il venait d'apporter.

» Conduit devant le commissaire de police spécial de la gare, cet individu, qui est de nationalité anglaise, se borna à déclarer qu'il ne croyait pas que les photographies du duc d'Orléans fussent prohibées, puisqu'on en laissait vendre et exposer publiquement aux vitrines des magasins.

» Il a été remis en liberté quelque temps après ; mais la caisse de photographies saisie a été conservée.

» Il est bon de faire remarquer à ce sujet qu'aucun cliché du duc d'Orléans n'a pu être pris en France et que c'est pour cela que les marchands de photographie sont obligés de recourir à leurs confrères d'outre-Manche. »

M. Bourgeois traite la liberté du colportage avec la même désinvolture que M. Constans, malgré tous les jugements des tribunaux et tous les arrêts des Cours.

L'arbitraire administratif, ils ne connaissent que cela, tous ces politiciens qui ne parlent de la liberté que pour s'en moquer.

### INTERDICTION ET SAISIE

M. Fallières a fait interdire dans tous les cafés-concerts la chanson *Not' Conscrit*, publiée avec la musique dans le *Figaro* et dont nous reproduisons ci-après les paroles.

La chanson était dédiée au prisonnier de Clairvaux.

### ÉTRANGER

#### LES ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE

Ce n'est plus d'une augmentation de 60 batteries pour l'artillerie de campagne qu'il s'agit, mais d'une augmentation de 74. La *Post*, pour justifier cet accroissement, fait remarquer que la France et la Russie ont plus de batteries et de canons que l'Allemagne.

#### L'OPINION DE LA RUSSIE

Le *Nouveau Temps* croit que M. de Bismarck a donné secrètement son plein assentiment à la conférence ouvrière de Berlin et qu'il ne

vent point s'y associer ouvertement de peur d'éveiller les craintes de certains États qui ont plus de confiance en Guillaume, parce qu'il n'a encore dépeuplé aucun pays et n'a blessé l'amour-propre d'aucun peuple.

Le *Nouveau Temps* pense que la conférence est indirectement dirigée contre la Russie. On veut prouver, en faisant ressortir la non participation de cette puissance au règlement de la question ouvrière, que la Russie constitue, pour ainsi dire, un élément étranger hostile à l'Europe.

Le *Nouveau Temps* regrette la participation de la France à cette conférence.

### NOT' CONSCRIT

Chanson, paroles de M. HENRIQUET, musique de M. C.-L. DESORMES,

Chantée à Paris par M. MORLET.

#### I

De l'autr' côté d' la frontière  
Le jeun' Français s'ennuyait ;  
Il vit d'loin un militaire  
Qui, fier, l'arme au bras veillait.  
Tiens ! j' veux essayer l' pantalon garance,  
Malgré le danger  
D' quitter l'Étranger,  
Pour rentrer en France.

De bons soldats de toute sorte  
Qui marchent au pas, au trot,  
Nous aurons besoin bientôt,  
Ne les mettez pas à la porte.  
Y'en aura jamais de trop,  
Jamais de trop.

#### II

Au premier homm' qu'il rencontre  
Il demand' le régiment ;  
Mais aussitôt on lui montre  
Un bien vilain monument :  
C'est là-d' dans, conscrit, qu' tu vas fair' ton service.  
Au lieu d' brigadier  
T'auras un géolier.  
Voilà la Justice !

De bons soldats, etc.

#### III

Est-ce la mode nouvelle  
De fair' passer les conscrits  
En police correctionnelle  
Comme de simples bandits ?  
Va, garçon, n'crains rien, car tous ceux de la classe  
Qui marchent au pas,  
Ne l'oublieront pas,  
Not' conscrit d'en face.

De bons soldats, etc.

#### IV

Maintenant, de ta fenêtre,  
A Clairvaux, tu les attends.  
Espère ! Qui sait, peut-être  
N'attendras-tu pas longtemps ?  
Garde en la prison l'emblème tricolore !  
Tambour et clairon  
Te réveilleront  
Un jour à l'aurore !

De bons soldats, etc.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 4 MARS

Vendredi soir, sous la présidence de M. Combiér, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle des séances. Étaient présents MM. Liéuard et Poitevin, adjoints, Galbrun, Boisson,

Bonneau, Doussain, Girandier, Terrien, Langlois, Goulard, Vinsonneau, Lamy, Piéron, Luard, Rivain, Milon et Bourguignon.

M. Doussain, nommé secrétaire, est appelé à donner lecture du procès-verbal de la séance du 4 février. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

#### Plants américains.

M. le Maire expose que cette séance exceptionnelle a été ordonnée par M. le Préfet, pour que le Conseil municipal de Saumur, comme tous ceux du département du reste, donnât son avis sur la question de la libre circulation des plants américains pour la reconstitution des vignobles du pays. M. Combiér a rappelé les diverses explications fournies samedi dernier à la Sous-Préfecture de Saumur, à la réunion du comité de surveillance dont il fait partie.

Les membres de cette assemblée, reconnaissant que, dans notre arrondissement, les seules communes de la rive droite de la Loire n'étaient pas contaminées, il y avait lieu d'interdire dans cette contrée l'introduction des cépages américains; mais que, d'un autre côté, toutes les communes de la rive gauche de la Loire, sans exception, étant plus ou moins atteintes, il était inutile d'entraver l'initiative des vigneron.

L'assemblée avait émis un vœu conforme à ces explications. M. le Maire demande à ses collègues de s'y conformer.

Sans aucune observation, le Conseil municipal se rend à l'opinion de M. le Maire.

#### Éclairage de la place de la Bilange

La commission du gaz s'est réunie pour étudier les deux propositions faites pour éclairer le refuge élevé en remplacement des anciens kiosques de la place de la Bilange.

La première proposition émane de la Compagnie d'éclairage électrique.

Cette Société installerait un candélabre de six mètres de hauteur à deux branches muni de deux lampes, de 200 bougies chacune, moyennant une dépense annuelle de 800 fr. pendant 10 ans, soit au total 8,000 fr.

M<sup>me</sup> Stears, propriétaire de l'usine à gaz, fournirait gratuitement l'éclairage à un candélabre à cinq becs consommant 750 litres à l'heure, d'un pouvoir éclairant de 19 carrels.

La Ville n'aurait à sa charge que l'achat de ce candélabre dont le prix est de 410 fr.

En présence des avantages supérieurs de l'offre de M<sup>me</sup> Stears, la commission d'éclairage propose de l'accepter préférablement à celles de la Société électrique.

Le maire émet un avis favorable, et le Conseil se rallie tout entier à cette opinion.

#### Nouveaux droits d'octroi

M. Ravilly, préposé en chef de l'octroi, a remarqué qu'il entrerait à Saumur beaucoup de verres à vitres et de verres striés: ceux-ci servant à des toitures, à des pavages mêmes sur

lesquels les voitures pouvaient circuler, et, les assimilant aux matériaux de construction, il voulait leur imposer un droit d'entrée de 6 fr. les 100 kil. Il a rencontré de la résistance; la question a été soumise à M. le Maire, qui a trouvé que le préposé allait un peu vite en besogne.

Quoi qu'il en soit, bien que le rendement de l'octroi ait toujours été reconnu très satisfaisant, il a paru bon à M. le Maire et à la commission des finances de faire peser sur leurs concitoyens un petit surcroît d'impôts pouvant atteindre, d'après les prévisions, 2,000 fr., et cela, naturellement, pour le plus grand encouragement à la construction et pour faciliter le travail, trop abondant probablement.

Après mûr examen, la commission a reconnu que la perception sur les verres à vitres était difficile, que le produit en serait mince. En outre, n'est-il pas à craindre que MM. les vitriers n'établissent un entrepôt en dehors de l'octroi et ne se présentent à l'entrée avec des quantités minimales et avec une fréquence qui multiplierait les frais presque autant que le produit? Ergo *abrenuntio*.

Pour les verres striés, c'est tout différent. Ils ne viennent que sur commande, et pour que les droits soient répartis d'une façon logique, la commission les a divisés en six catégories, qui paieraient par 100 kilos, d'après leur épaisseur, savoir :

Pour les verres de	3, 4 et 5 mill.	2 f. »
—	6, 7 et 8 —	4 80
—	9, 10, 11 et 12 —	4 60
—	13 à 20 —	4 40
—	21 à 30 —	4 20
—	31 à 40 —	4 »

Il serait accordé 30 0/0 pour les emballages et caisses.

M. Terrien s'enquiert de ce qui se fait à cet égard dans les autres villes.

— La taxe est générale à 2 francs, sans distinction, répond M. le Maire. Notre tarif n'a donc rien d'exagéré.

M. Bonneau demande que le tarif spécifie bien entre verres soufflés et verres coulés.

Cette désignation n'a rien d'effrayant. Les mots de M. Bonneau seront inscrits et le Conseil vote d'emblée ce nouvel impôt.

L'administration va sans retard faire la demande d'autorisation près de l'autorité supérieure. Pure affaire de forme: dès l'instant que c'est un nouveau moyen de puiser dans la poche des contribuables, le pouvoir républicain ne faillira pas.

#### Acquisition Grille

Le maire. — M<sup>me</sup> veuve Grille a mis en vente un immeuble, qu'elle possède rue Cendrière, lequel ferait bien notre bonheur pour l'installation de l'école de cette pauvre M<sup>me</sup> Benoit, que nous ajournons toujours.

Il est vrai que pour cette même destination, nous avons acquis un terrain, rue Gambetta, mais cet emplacement laisse beau-

coup à désirer. Il nous faut votre autorisation pour l'achat de la maison Grille.

L'affaire a été étudiée sérieusement. M<sup>me</sup> Grille veut vendre 33,000 fr. Ce n'est pas exagéré, car son locataire, M. Baugé, paie 1,800 francs de loyer. On dit bien qu'il quitte parce qu'il n'a pu obtenir de réduction. Mais passons.

Les constructions à faire dans la cour, comprenant trois classes pour réunir ensemble 110 élèves, un réfectoire, un vestiaire, une petite cuisine, atteindront le chiffre de 15,000 fr.

Avec l'achat, c'est le même chiffre de 50,000 francs voté pour l'indemnité Bournillet. Le crédit ne sera donc pas changé.

M. Terrien. — Et les frais d'actes ?

Le maire. — C'est prévu. Le rabais que les entrepreneurs d'une part font sur nos adjudications, l'obligation qu'on imposera à l'entrepreneur d'acheter les matériaux des bâtiments à démolir, couvriront largement cette dépense.

Il n'y a point d'indemnité au locataire, puisque son bail finit à la Saint-Jean. C'est la bonne époque pour bâtir et nous ouvrirons les classes à la rentrée prochaine.

— Pensez, Messieurs, cette nouvelle école, dans la même rue, à quelques mètres de celle que les enfants et les parents connaissent, on ne pouvait rêver rien de mieux. Voici le plan.

Le maire tient verticalement un papier illustré du projet arrêté, et toute l'assemblée contemple de loin. Auparavant ce même plan avait prestement circulé.

— Messieurs, c'est entendu, pas d'observation ? — Enlevé !

Il est convenu, toutefois, que cette acquisition ne sera définitive qu'après approbation de l'autorité universitaire. Soyons sans inquiétude à ce sujet, M. l'Inspecteur n'y mettra pas son veto.

#### Emprunt nouveau.

Mais, continue le chef de la municipalité, — il y a un diable de *mais* — c'est très joli sans doute d'avoir fait le virement Bournillet, mais cela ne nous libère pas avec ce vendeur et je vais vous proposer tout discrètement un petit emprunt de 33,000 fr. sur particuliers à 4 pour cent, remboursable en quinze annuités. Nous préviendrons les souscripteurs que, pour les deux années 1891 et 1892, ils ne toucheront que les intérêts, les annuités ne commenceront qu'en 1893. Vous saurez pourquoi.

Voici l'emploi de cet emprunt :

48,000 fr. à M. Bournillet qui n'obligera point au remboursement dès que nous lui servirons cinq pour cent ;

7,500 fr. à M. Peyron, également à cinq pour cent ;

6,000 fr. pour réparations et aménagement à l'hôtel des Postes et Télégraphes ;

42,600 fr. à M. Jublin, entrepreneur, pour travaux anciens dont il n'a produit que trop tardivement les mémoires ;

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

En effet, un homme de taille moyenne, ni gros, ni maigre, les cheveux gris, mais l'œil vif, ouvrit la porte.

Séverine marcha à sa rencontre.

— Bonjour, mon oncle.

Ce dernier lui prit les deux mains et la regarda pendant que sa femme riait à deux pas.

— Ce n'est pas Flavie, murmura-t-il enfin.

— Non, mais sa sœur, vous savez, la petite Séverine ?

Retenu par la goutte, l'oncle n'avait pu assister à l'enterrement de Mme Darnétal, et ses souvenirs dataient d'un certain nombre d'années.

— Ah ! oui, dà ! un bon petit diable autrefois, si je me souviens bien. Es-tu toujours maligne ?

— Plus que jamais, répondit la jeune fille en riant.

L'oncle l'embrassa à plusieurs reprises, ce

genre d'humeur lui convenait. Il la regarda encore.

— Sapristi ! sais-tu que tu t'es débarbouillée... te voilà jolie fille aussi maintenant.

— Faut pas déshonorer la famille, riposta Séverine gaiement.

Elle se sentait tout à fait à l'aise, devant ce bon accueil.

— On va dîner dans un quart d'heure, reprit M. Dupré en consultant la pendule, veux-tu venir avec moi chercher ton cousin à l'atelier ?

Ce cousin ne l'était guère.

(La sœur de Darnétal avait épousé un veuf, père d'un garçon de six ans. Elle-même n'eut pas d'enfants, mais elle aimait son beau-fils en vraie mère; le jeune homme le lui rendait bien.)

— Non, non, intervint sa femme, je la garde, va tout seul.

— Comme mon oncle paraît gai, aimable, remarqua Séverine dès que la porte fut refermée.

— Oui, il est excellent. Tu as fait d'emblée sa conquête. Mais, revenons à Flavie, si je ne dis rien à mes deux hommes, je ne pourrai pas leur défendre de lui raconter ton voyage ?

La jeune fille réfléchit. Malgré certains regrets, elle prit son parti, tout en faisant promettre à sa tante de parler seulement de santé compromise.

— Sois tranquille, je sauvegarderai la délicatesse de la chère fille, je l'ai toujours aimée. Bien que souffrante, est-elle encore aussi belle ?

— Oh ! oui, ma tante, et si distinguée. On l'admire beaucoup à Flers.

— Cela ne m'étonne pas. Ainsi sa santé laisse à désirer depuis longtemps ?

— Depuis la mort de maman, elle n'a jamais été aussi bien qu'auparavant.

— A table, s'écria en ce moment l'oncle qui arrivait avec son fils, — tous deux chargés d'un gâteau et de sacs de fruits — prends tout de même le temps d'embrasser ta cousine, dit-il à ce dernier, je te la recommande: une fine mouche qui n'a pas la langue dans sa poche.

Les deux jeunes gens se regardèrent à la dérobée, tout en dépliant leurs serviettes.

Paul Dupré était un grand garçon, à l'œil vif comme son père, il s'enquit des nouvelles de toute la famille, puis, la conversation devint générale et prit un tour très gai.

Séverine, voyant le but de sa démarche

atteint, laissa sa bonne humeur s'épancher. Elle fit les délices de l'oncle par ses boutades, par le tour original de son esprit. La jeune fille se sentait à l'aise, même avec le cousin.

Un des avantages d'avoir le cœur pris, c'est de bannir les troubles nerveux.

M. Dupré la taquinait sans relâche.

— Après dîner, tu vas faire avec moi une promenade dans les beaux quartiers. Tu verras si cela vaut ton Flers et la vallée de la Vère, grande comme un mouchoir de poche.

— La vallée de la Vère vaut mieux que tout, mon oncle.

— Quelle entêtée campagnarde ! Ah ! que trouves-tu de si beau dans tes roches et tes prés ?

— Et vous, mon oncle, dans vos pierres et vos plâtras ?

— Est-elle irrévérencieuse au moins ? Et l'architecture donc ?

Cela ne vaut pas une trouée de soleil dans les bois, ou les ombres des peupliers sur la rivière.

— Eh ! bien, Mademoiselle l'amateur de verdure, nous prendrons par le cours, jusqu'au bout de la prairie. — Dis donc, femme, si l'on s'échappait demain matin à la mer ? La

8,600 fr. à M. Gasnault, entrepreneur ; 4,000 fr. approximatifs pour entretien des bâtiments communaux pour 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1889 ; 4,300 fr. pour imprévu et intérêts. Voilà les 55,000 fr. bien employés.

Cette opération ne compromet pas la situation, puisqu'en 1893 finit l'amortissement d'un ancien emprunt.

Vos prédécesseurs ont bien fait d'exécuter les grands travaux, Théâtre, Hôtel de Ville ; pour lesquels ils ont engagé la Ville pour 20 et 30 ans. Nous aurions sans doute été obligés de le faire. Mais vous, vous laisserez à vos successeurs, en 1892, une situation bien plus nette. Et cet emprunt que je vous demande ne vous empêcherait pas d'en contracter un nouveau de 500,000 fr., remboursable également en 30 années, pour de grands travaux déjà envisagés, marché couvert, percements de rues, etc., etc.

M. Terrien. — C'est vraiment une belle situation pour nos successeurs !

Le maire. — C'est incontestable. Eh bien, Messieurs, quelqu'un demande-t-il la parole ?

Pas d'observation : alors nous ferons l'emprunt ainsi qu'il est dit. Seulement, pour le mettre à la portée d'un plus grand nombre de petites bourses, les obligations seront de 200 fr.

L'emprunt est enlevé, et les contribuables ne doivent pas désespérer d'en voir surgir un nouveau de 500,000 fr. d'ici deux ans.

Les affaires sont si brillantes qu'on ne peut pas songer à réduire les impôts municipaux, pas plus que ceux de l'Etat.

#### Sépulture de M. l'abbé Mérit

Le maire annonce qu'il doit encore entretenir le Conseil d'une question qui n'est pas à l'ordre du jour parce qu'elle a surgi jeudi matin seulement. Il s'agit d'une demande, faite par le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Pierre, d'une concession gratuite de deux mètres carrés de terrain au cimetière, pour la sépulture de M. Mérit, curé de cette paroisse, décédé le 15 février dernier.

La demande a été transmise aussitôt à la commission des finances qui, après mûre délibération, l'a repoussée.

Le rapporteur, M. Piéron, a lu un long mémoire rendant hommage à M. l'abbé Mérit, à la façon délicate dont il a rempli ses fonctions, à son intelligence supérieure, à son inépuisable charité, mais il lui manque un point. Le rappel fait de cette même faveur à la sépulture de M. le curé Fourmy, justifie le refus d'aujourd'hui. La charité de M. Fourmy n'était pas proverbiale dans sa paroisse seulement et dans la ville, mais encore elle s'étendait dans tout le département. Voilà ce qui le distingue de M. Mérit, et a valu à l'ancien curé une concession gratuite.

Il ne faut pas que les administrations se

connais-tu, fillette ?

— Non, mon oncle, mais je vous remercie pour cette fois, demain je serai à Flers, je pars par le train de cinq heures vingt.

— Par exemple ! et M. Dupré fit un soubresaut, si tu crois que ta tante et moi allons te laisser partir...

— Il le faut, reprit-elle en souriant. — Puis, posant la main sur celle de son vieux parent, elle ajouta, avec un œil ému et doux : — Mais à bientôt, votre bon accueil me donnera un si grand désir de vous revoir !

— Le plus tôt sera le mieux, ma fille, répondit celui-ci en l'embrassant. Le sang est plus épais que l'eau, que diable ! et les parents de ma bonne femme sont les miens.

Le dîner continua au milieu d'amicaux entretiens.

Séverine était heureuse.

Tout en répondant à droite et à gauche, elle observait le cousin qui lui plaisait infiniment. Parfois, un sourire flottait sur ses lèvres, comme si la jeune fille eût entrevu quelque tableau charmant.

L'heure de se rendre à la gare arriva trop tôt.

L'oncle, qui avait promené Séverine pendant

laissent guider par le sentiment ; elles ne doivent accorder des honneurs civiques qu'à des hommes exceptionnels, et M. Mérit ne réunit pas toutes les qualités voulues par nos édiles pour justifier ce titre. En outre, bien des prêtres sont décédés à Saumur et on n'a pas fait semblable demande pour eux ni pour un ancien curé de Saint-Pierre, M. Cesbron, qui, soit dit entre parenthèse, a été enterré à la Salle-de-Vihiers, ce que M. Piéron a oublié.

Le rapport conclut donc au rejet de la demande ; les paroissiens feront un petit effort de plus et auront le terrain qu'ils désirent.

Ajoutons que les 200 francs que coûteront les deux mètres sollicités aideront à amortir l'emprunt de 55,000 francs.

Le maire met aux voix les conclusions du rapport et le Conseil, par mains levées, prononce un muet et peu éloquent : *Amen dico vobis*.

Sur ce, la séance est levée.

#### SAUMUR

Le bal par souscription donné samedi soir, dans les salons de l'Hôtel de Ville, et organisé par la Société nautique de Saumur, a été très brillant. On y remarquait beaucoup de fonctionnaires, employés d'administration et commerçants. Danseuses et danseurs étaient nombreux et un cotillon plein d'entrain a été mené depuis trois heures du matin jusqu'à six heures.

C'est la Société nautique qui a fait les frais de la Mi-Carême à Saumur.

Hier, comme délassement du bal de la veille, les diverses équipes de la Société ont fait quelques courses d'entraînement pendant lesquelles la Musique municipale exécutait plusieurs morceaux de son répertoire.

Cette fête avait attiré sur nos quais une foule de curieux qui, malgré le temps incertain, étaient venus applaudir les évolutions de nos canotiers.

Pendant les intermèdes des courses, on a tiré une tombola qui avait été organisée par la Société nautique.

#### VOTES DE NOS SÉNATEURS

Le *Patriote* dit que, dans la séance de jeudi, les trois sénateurs de Maine-et-Loire, MM. le général d'Andigné, Blavier et Le Guay, ont voté contre le Gouvernement.

Ainsi présenté, cette information n'est pas loyale, dit *Union de l'Ouest*. Nos sénateurs ont voté pour les droits du Parlement contre les prétentions de MM. Tirard et Spuller, qui voulaient engager la France, contrairement à sa volonté, dans une convention commerciale avec la Turquie.

En un mot, nos sénateurs ont voté pour l'ordre du jour de MM. Béranger et Séblin, deux républicains, invitant le ministère à

un certain temps, dut, sur le désir de sa femme, rester à la maison. Le cousin, revenu de l'atelier pour dire adieu à la cousine, fut expédié de même. Mme Dupré désirait reconduire seule sa nièce afin d'achever leurs petits plans.

Lorsqu'à l'appel de l'employé elles se quittèrent, ce fut avec regret. La tante insista à plusieurs reprises, sur un voyage prochain de la jeune fille à Caen : celle-ci en fit la promesse.

Le train partit. Séverine rentra, soulagée d'un poids énorme, les yeux brillants, respirant à l'aise.

— Comme on s'aperçoit, dit François, que la Marjolaine a pris une bouffée de l'air de la ferme... mais, comment n'apportes-tu pas une gerbe des fleurs du pré ?

— Je n'ai pas eu le temps, répondit celle-ci un peu confuse.

Le mensonge n'était pas son affaire. Mis en éveil, l'œil le moins clairvoyant eût vite reconnu son embarras pour répondre aux questions sur la mère Brigitte, la vache et le reste, mais nul n'y prit garde.

(A suivre.)

négocier avec la Turquie. Voilà la vérité pure.

#### LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT

M. Mercherz, directeur de la maison centrale de Fontevault et de la 46<sup>e</sup> circonscription pénitentiaire, vient d'être nommé directeur de la maison centrale de Nîmes.

Il est remplacé, à Fontevault, par M. PORQUIER, directeur de la maison centrale de Doullens.

#### L'AFFAIRE VILLARD-SUREAU

A l'audience de vendredi, le tribunal de commerce d'Angers a rendu son jugement dans l'instance introduite par M. Villard, baryton du Grand-Théâtre d'Angers, contre son directeur, M. Sureau-Bellet.

M. Villard demandait la résiliation de son engagement, plus 3,500 fr. de dommages-intérêts pour réparation du préjudice artistique que lui causait, prétendait-il, la présence d'un autre baryton, M. Giraud, engagé en représentation sur la scène d'Angers.

Le tribunal, estimant que M. Villard ne justifiait pas qu'il fût engagé comme baryton en chef sans partage, l'a débouté de sa demande et condamné aux dépens.

Plaidant : M<sup>e</sup> Gasté pour M. Villard, et M<sup>e</sup> Mahier pour M. Sureau-Bellet.

(Journal de Maine-et-Loire.)

#### LA SAINT-PATRICE A PARIS

Aujourd'hui lundi, 17 mars, a lieu au Grand-Hôtel le dîner annuel de la Saint-Patrice, fête du patron de l'Irlande.

Ce banquet sera présidé par le vicomte O'Neill de Tyrone. Tous les Irlandais de naissance ou d'origine et les amis de l'Irlande sont admis à ce banquet.

Inutile de rappeler que M. O'Neill de Tyrone est l'ancien sous-préfet de Saumur qui a laissé de si bons souvenirs dans notre ville.

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 16 mars 1890.

Ni la crise financière en Allemagne, ni la crise ministérielle en France ne sont parvenues à influencer nos rentes. On cote le 3 0/0 88.75 ; le 4 1/2 0/0 105.90.

Le Crédit Foncier s'est tenu toute la semaine en grande fermeté de 4,322 à 4,325. Les obligations foncières et communales ont eu une bonne tenue. Il est peu de portefeuilles qui ne leur fassent une large place.

La Banque de Paris est à 790. Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le 25 avril. Le Conseil proposera pour l'exercice de 1889 une répartition de 40 fr. par action.

La Banque Nationale du Brésil s'est vivement relevée à 613.75. Une dépêche de Rio de Janeiro annonce que le gouvernement n'accordera à aucune autre banque que la Banque Nationale le pouvoir d'émission de billets à base métallique.

La Société Générale est ferme à 477.50. La Banque d'Escompte s'est négociée constamment à 518.75. La Société de Dépôts et Comptes courants demeure à 600.

L'importance des intérêts futurs ne peut manquer de décider les actionnaires français de la Banque des Pays-Autrichiens à se rendre à Vienne ou à s'y faire représenter. Ils auront l'occasion de constater l'ascendant que leur Société a pris en Autriche dans le monde des affaires. L'action finit demandée à 505.

Le Portugais est en train de regagner les anciens cours, les raisons qui avaient préoccupé la Bourse ayant perdu leur caractère inquiétant ; on a fait 63.60 sur le 3 0/0 et 497 sur le 4 1/2 0/0 dont le coupon de 11.25 échoit le 4<sup>e</sup> avril.

L'Alpine se retrouve aux environs de 220. Des traités d'une durée de 3 à 5 ans sont sur le point d'être signés avec les Forges de Westphalie pour la fourniture de minerais de Styrie. On voit par laquelle extension vont prendre les affaires et les bénéfices que l'Alpine pourra retirer de ces opérations.

de l'attitude des capitalistes se porte de plus en plus sur les valeurs d'assurances. Les actions La Foncière-Vie profitent naturellement de ces bonnes dispositions.

On annonce, pour le 25 courant, une émission de 53,333 obligations or du royaume de Serbie. Cette opération se présente sous le patronage du Crédit Lyonnais.

L'obligation des chemins de Porto-Rico libérée s'est traitée à 277.50 et 278. C'est le seul titre de cette catégorie qui possède la garantie du gouvernement espagnol.

L'action des Pierreries de Ceylan est tenue à 63.75. Les demandes sont nombreuses en raison de la plus-value appréciable que doit donner la valeur.

On a échangé les Mines de Cuivre et Soufres de Pignerol à 27.75. L'extraction du 20 février au 10 mars a donné 225 tonnes contenant 5.25 de cuivre et 49.40 de soufre.

L'obligation des Chemins Economiques est très ferme à 394.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

Lundi 17 Mars 1890

#### La Fille du Régiment

Opéra-comique en 2 actes, de MM. Saint-Georges et Bayard, musique de DONIZETTI.

#### Le Postillon de Lonjumeau

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Leuven et Brunswick, musique d'Adolphe ADAM.

Des expériences nombreuses et dont les résultats ont été consignés dans la *Gazette des Hôpitaux*, l'*Abeille Médicale*, l'*Union Médicale*, etc., ont démontré que

#### Le Sirop et la Pâte Pectorale

#### de PIERRE LAMOUROUX

étaient les médicaments les plus efficaces et les plus agréables parmi ceux usités dans le traitement des affections de poitrine.

**AVIS.** — Comme garantie d'origine, on devra exiger la signature et l'adresse : P. LAMOUROUX, Ph<sup>en</sup>, 45, rue Vauvilliers, Paris

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'*Influenza*, et ses suites. — Toutes pharmacies.

#### ROSIERS D'EGLETONS (Corrèze)

Je ne puis trop vous remercier du service que vous m'avez rendu, car c'est à vos excellentes *Pilules Gicquel* que je dois ma parfaite guérison. Je souffrais de l'estomac ; la bile et les glaires y étaient accumulés ; j'avais aussi un grand mal de tête, et je ne pouvais rien manger, car la nourriture me semblait un poison. Ayant entendu parler des heureux résultats obtenus par vos bonnes *Pilules Gicquel* (1 fr. 50 la boîte), j'ai eu la bonne idée de vous en demander ; je puis vous dire qu'elles m'ont entièrement guéri. Hélas ! qu'il est fâcheux que vos *Pilules* ne soient pas plus répandues dans nos campagnes.

J. PÉRICOT, à Rosiers d'Egletons.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de potions, pastilles, etc., pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le traitement de ces maladies par les *Capsules Guyot* ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette l'adresse : 49, rue Jacob, Paris.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

#### Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

#### P. ANDRIEU

#### CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup <sup>rs</sup> , la boîte p <sup>r</sup> 6 personnes	0.85
» » » » 3 » »	0.45
Haricots verts sup <sup>rs</sup> , » 6 » »	0.90
» » » » 3 » »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 » »	1.30
Macédoine, » » »	1.80
Jardinière, » » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte	1.20
Fonds d'artichauts, » » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

#### INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

